

L'an deux mille dix-huit, le mercredi 19 décembre, le comité syndical du Syndicat du Bassin Versant de la Seiche s'est réuni – à la Mairie de CHATEAUGIRON – 35 410 - salle du Conseil – sous la présidence de Monsieur Michel DEMOLDER, Président.

La séance s'est déroulée de 20h00 à 22h15.

Date de la convocation :	04 Décembre 2018
Nombre de membres en exercice	61
Nombre de membres présents	33
Nombre de votants :	35 (dont 2 pouvoirs)

Membres présents prenant part au vote :

Roche aux Féés Communauté : M. JOUZEL, MME RENAULT, M. SAMSON, M. GESLIN, MME CORNU, M. RAISON, M. CHAPON, M. LE VERGER

Pays de Chateaugiron Communauté : MME DEPORT, M. LOIZANCE, M. PRODHOMME, M. LAMOUREUX

Rennes Métropole : M. DESHAYES, M. BAUDOIN, MME ANGER, M. DEMOLDER, M. SIMON, M. ROUX, M. CHUBERRE, M. DUPERRIN, M. SAFRAY, M. FOULON, M. ROUSSEL, MME LAVERGNE, M. DESMONS

Bretagne Porte de Loire Communauté : M. LAURENT

Vitre Communauté : M. BLOT, MME VAYNE-LEBLAY, M. LANOË, M. GALLON, M. LEMARIE, M. GUEROIS, M. DAGUIN

Absents excusés :

Communauté de Communes du Pays de Craon : M. CHAUVEL Xavier

Commune de Cuillé : M. BEAUDOUIN, M. BEAULIEU

Roche aux Féés Communauté : MME BRULE

Pays de Chateaugiron Communauté : M. MESNARD, M. RENAULT

Bretagne Porte de Loire Communauté : M. LLEBRETON, M. LEFEBVRE, M. PHELIPPE, M. MENARD, M. BOURGUIGNON

Rennes Métropole : M. REICHERT, M. LALLICAN, M. MOISAN, M. MARCHAND, M. NAHUET, M. HERVE, M. PANAGET, M. MOUILLARD REGNIER, M. LEHAGRE, MME VALLEE, MME THOMAS, M. DELEUME, M. KERBOEUF, M. GURILLOT, M. GORREGUES, M. DOUSSET, M. LAURENT, MME PIEL, M. LEBRET, MME LOUAPRE

Vitré Communauté : MME CHEVRIER, MME ROUSSEAU, M. VINCENT, M. HUBERT, M. GERAUX, M. CHRETIENNE, M. MOREL, M. REBOURS, M. HURALT, M. GESLIN, M. BARBRON

Pouvoirs :

Rennes Métropole :

M. NADESAN donne pouvoir à M. DEMOLDER

MME BASCK donne pouvoir à M. DUPERRIN

Invités présents : MME CHEVRIER, MME DESPRETZ, MME GARNIER

Invités excusés : MME HERSANT

Rappel de l'ordre du jour :

1. Le nouveau Contrat territorial de Bassin Versant (2019-2024)

- Présentation des grandes orientations du 2nd Contrat territorial de Bassin Versant (2019-2024)
- Point sur la baisse des aides financières
- Proposition de scénarii en vue de la validation du programme d'actions pluriannuel et du plan de financement pour la période 2019-2024

2. Point comptable

3. Ressources humaines

4. Divers et informations

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 28 SEPTEMBRE 2018

Aucune remarque n'a été formulée sur le compte rendu du comité syndical du 28 septembre 2018. L'assemblée délibérante a donc approuvé à l'unanimité ce dernier compte rendu.

2. NOUVEAU CONTRAT TERRITORIAL DE BASSIN VERSANT (2019 -2024)

M. DEMOLDER est revenu sur le contexte dans lequel s'est inscrit l'écriture de ce nouveau contrat de bassin versant.

Il a précisé que les partenaires financiers ont accordé deux années d'avenant au 1^{er} CTBV pour 2017 et 2018 afin de pouvoir continuer les actions. Il est prévu de démarrer un second CTBV dès 2019.

Il a rappelé que la construction de ce second CTBV s'est faite dans un contexte politique en évolution puisque l'Etat créait au même moment une nouvelle compétence obligatoire dite GEMAPI (Gestion de l'eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Le SMBV Seiche a ainsi été confronté à des changements dans son mode de gouvernance. En effet, le 1^{er} janvier 2018, l'Etat a transféré aux communautés de communes des missions obligatoires liées au grand cycle de l'eau par le biais de cette nouvelle compétence dite « GEMAPI. » Ces mutations parfois difficiles à comprendre et à appliquer sur le territoire ont soulevé des débats. Depuis 2017 un long dialogue entre les intercommunalités, les communes et le SMBV Seiche a permis d'aboutir au transfert de cette compétence. Les élus, par ce choix, ont souhaité privilégier une approche par bassin versant pour une application efficace de la GEMAPI et pour poursuivre la coopération existante avec les gestionnaires de milieux aquatiques.

Pour autant, c'est dans un contexte financier contraint que le Syndicat a continué d'œuvrer.

L'enjeu majeur pour le SMBV de la Seiche est d'atteindre le « bon état » de l'eau conformément à la Directive Cadre sur l'Eau d'ici 2027.

Aussi, après de longs mois de travail, M. DEMOLDER explique que le syndicat est enfin en capacité de présenter un programme d'action prévisionnel et un plan de financement prévisionnel pour la période 2019-2024.

Point sur la baisse des aides financières

M. DEMOLDER a dressé le bilan de la baisse des aides prévues à compter de 2019, à savoir :

Une baisse des aides significatives de l'AELB

-10% sur l'ensemble des actions et des postes et suppression de financement de certaines actions

Plafond à 70 000 € pour les actions collectives agricole

Baisse des aides de l'AELB sur le forfait frais de fonctionnement : - 7 000€

Aides pour le poste secrétaire plafonné à 0,5 ETP

La fin des aides de la Fédération de Pêche 35 (avant aide de 5% en moyenne sur travaux, études, et communication CTMA)

Un autofinancement de 30% par les MOA incertain (peut être seulement 20% à prévoir des MOA et 10% par le SMBV Seiche)

Le programme Breizh Bocage : baisse de 10% des aides et plafonnement sur les frais de missions

Le maintien des enveloppes financières de la Région Bretagne

(pas de compensation avec les baisses d'AELB **sauf pour les travaux milieux aquatiques en 2019**)

Mais encore en attente de réponses...

Enveloppe financière du CD35 au 1^{er} semestre 2019

Financement avec PITE (Programme d'Intervention Territorialisé de l'Etat) seulement mi-janvier pour les masses d'eau prioritaires agricoles.

Présentation des grandes orientations du 2nd Contrat territorial de Bassin Versant (2019-2024)

Sandrine GARNIER a ensuite présenté les grandes orientations retenues pour ce second contrat territorial de bassin versant d'une durée de 6 ans (2019-2024).

Pour ce faire, le syndicat de la Seiche a conduit durant ces deux dernières années :

- une évaluation en 2016 de son contrat de bassin versant sur la période 2012-2015

- une étude bilan des travaux du volet milieux aquatiques en 2016
- la construction d'un second programme de travaux « milieux aquatiques »
- un dossier DIG concernant cette nouvelle programmation
- de nombreuses réunions et commissions thématiques pour l'élaboration du volet agricole et pour les actions transversales (communication/sensibilisation/accompagnement des collectivités/suivi qualité...)
- et en parallèle la poursuite de ses actions.

La stratégie d'intervention présentée ci-après a été expliquée. Elle définit les enjeux prioritaires du bassin versant de la Seiche et permet de cibler les actions et le cadre le travail avec les acteurs locaux.

➤ Recentrer les actions selon les enjeux prioritaires du territoire

Suite à l'évaluation et au regard de l'analyse des altérations de la qualité de l'eau, les enjeux prioritaires retenus par les acteurs du territoire auquel le second contrat de bassin versant devra répondre, on retiendra principalement :

- La restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques (cours d'eau et zones humides) et leur préservation ;
- L'amélioration de la qualité de l'eau, en particulier la lutte contre les pollutions diffuses
- La lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols ;
- La préservation et la reconstitution du bocage
- L'amélioration de la connaissance, la sensibilisation et la mobilisation des acteurs du territoire sur les enjeux de l'eau.
-

➤ Territorialiser les actions pour rendre plus efficaces les actions

Au regard de l'étendue du territoire d'intervention et des enjeux en matière de reconquête de la qualité de l'eau, il a été décidé de prioriser les interventions sur certaines masses d'eau pour gagner en efficacité.

Un effort particulier a été demandé par les partenaires financiers et les services de l'Etat pour mobiliser des moyens supplémentaires pour les actions agricoles. Pour autant l'enjeu morphologique sur le territoire du bassin versant est tout aussi important.

Aussi, pour rendre plus efficaces les actions, l'accompagnement individuel agricole sera renforcé les premières années du contrat sur les masses d'eau identifiées dans le cadre du projet d'arrêté de « Zone Soumise à Compensation Environnementale » (ZSCE).

Quant à la prochaine programmation des travaux sur les milieux aquatiques, les efforts seront principalement concentrés sur les cours d'eau de tête de bassin et sur certaines masses d'eau.

Une approche transversale sera nécessairement conduite dans le cadre du projet d'arrêté ZSCE.

➤ Partager les maîtrises d'ouvrage et renforcer les partenariats

• **Avec la profession agricole**

Le Syndicat désire associer plus fortement différents porteurs de projets impliqués localement et mieux identifiés que le Syndicat pour mener certaines actions. C'est le cas pour les actions agricoles et notamment celles concernant l'accompagnement individuel et l'animation collective.

Pour ce faire, le Syndicat souhaite confier en grande partie la maîtrise d'ouvrage de certaines de ces actions aux prescripteurs et réseaux de développement agricole présents sur le territoire. Le syndicat de la Seiche conservera son rôle de coordination à l'échelle du bassin versant.

• **Et les autres acteurs présents sur le territoire**

Le Syndicat souhaite travailler en étroite concertation avec les EPCI membres pour les questions liées à l'eau et l'urbanisme afin d'avoir une approche transversale et plus cohérente des politiques publiques (gestion des eaux pluviales, AC et ANC, gestion foncière, circuits courts, filière bois énergie...) et répondre à leurs demandes.

Le syndicat travaillera également en lien avec la Collectivité Eau du Bassin Rennais (CEBR) qui a inscrit certaines de ses actions au niveau de ses captages d'alimentation situés à l'aval du bassin versant de la Seiche.

Concernant les actions de sensibilisation et de communication, le syndicat s'appuiera des relais locaux comme les associations environnementales et fera aussi appel à des prestataires extérieurs.

D'autres actions seront également mutualisées avec l'EPTB Vilaine et avec les syndicats de bassins voisins.

La synthèse des interventions territorialisées est la suivante :

➤ **Priorisation des actions agricoles sur 3 masses d'eau prioritaires :**

Il s'agit de prioriser dans le cadre de la ZSCE avant tout les actions de lutte contre les pollutions diffuses agricoles.

- Quincampoix
- Prunelay
- Planche aux merles

Concernant l'intervention sur le volet agricole pour les masses d'eau les plus dégradées par les nitrates, vient s'ajouter :

- Seiche amont
- Bas mesnil
- Loroux

➤ **Priorisation des actions « milieux aquatiques » sur 6 masses d'eau prioritaires :**

- Telle (intervention renforcée car cette masse d'eau est la plus proche du bon état)
- Ise
- Ardenne
- Quincampoix
- Prunelay
- Planche aux merles

➤ **Poursuite des actions BOCAGE**

➤ **Poursuite de l'accompagnement des collectivités et des actions de sensibilisation vers les scolaires et le grand public**

Demande forte des financeurs de cibler les interventions sur des masses d'eau prioritaires



Proposition de scénarii en vue de la validation du programme d'actions pluriannuel et du plan de financement pour la période 2019-2024

M. DEMOLDER indique qu'avant d'aboutir à une stratégie d'intervention clairement définie, différents scénarios ont été élaborés au regard :

- des enjeux du territoire,
- des objectifs fixés sur le territoire par la DCE, le SAGE et le classement des cours d'eau,
- des actions déjà engagées sur le territoire afin de les pérenniser,
- des actions proposées lors des comités,
- des compétences du syndicat,
- des capacités budgétaires et des moyens humains du syndicat,
- de l'efficacité des actions.

De nombreuses échanges ont permis d'aboutir à trois scénarios correspondant à des volumes plus ou moins importants d'actions.

Il a expliqué aussi que l'autofinancement du Syndicat de la Seiche doit pouvoir évoluer afin de définir un futur CTBV de la Seiche ambitieux pour la période 2019-2024 et s'adapter aux baisses de financement de l'AELB.

Etant donné que les engagements financiers du 11ème programme de l'AELB ont été connus tardivement et que d'autres sont encore à définir, il a été proposé d'élaborer un programme d'action pour 2019, un minimum ambitieux. En effet, M. DEMOLDER précise qu'en dépit du contexte financier tendu, il est nécessaire de pouvoir réaliser des actions qui s'inscrivent en cohérence avec les orientations et les enjeux du territoire et dans la continuité des missions et travaux déjà conduits.

Comme demandé par l'AELB, après déduction de la part de l'autofinancement du Syndicat, les actions agricoles prioritaires et les frais incompréhensibles (tels que les salaires, charges et frais de fonctionnement de la structure), deux scénarios ont été présentés pour 2019 (dont le dernier avec une variante).

1. **Scénario de très faible ambition et non souhaitable : cotisation 1,17 €/hab**
2. **Scénario de faible ambition qui à minima correspond à une :**
 - **cotisation 1,39 €/ conditionnée par MOA 30%**
 - ***sinon* cotisation à 1,49 € si MOA 20% et SBV 10%**

Sandrine GARNIER a précisé que certains montants présentés au cours de la séance ont été ajustés pour plus d'exactitude suite à l'envoi de la note de synthèse.

Les plans de financement (selon les informations connues à ce jour) présentés au cours de la séance ont été :

Construction du plan de financement - Année 2019

Frais incompressibles

Exigences de l'AELB de prioriser les actions de **lutte contre les pollutions diffuses agricoles**

Frais fixes
Charges + Postes (5 ETP)

Autofinancement
113 000 €

Financement des actions avec un « scénario non souhaitable »

▀ cotisation **1,17 €/hab/an** → 37 900 € restant en autofinancement

		Montant total	Auto financement
Milieux aquatiques	Baisse des travaux à 100 000 € (le plus bas depuis 2012) - 300 000 €	100 000	21 200
Agricole	Baisse du niveau d'ambition enveloppe globale et actions collectives	10 000	1 500
Breizh Bocage	Baisse des travaux de 5 km au lieu des 30 km	46 300	15 360
Suivi qualité eau	Baisse de 5 000 € (prélèvement en régie → 2 jrs par mois)	0	0
Communication	Baisse de 5 000 € - autre choix de diffusion de la lettre de la Seiche	0	0
Scolaires et grand public	Maintien de l'enveloppe	0	0
		156 300 €	38 060 €

Construction du plan de financement - Année 2019

Frais incompressibles

Exigences de l'AELB de prioriser les actions de **lutte contre les pollutions diffuses agricoles**

Frais fixes
Charges + Postes (5 ETP)

Autofinancement
113 000 €

Financement des actions avec un « scénario de faible ambition »

- ▀ cotisation **1,39 €/hab/an** conditionnée par MOA 30%
- ou
- ▀ cotisation à **1,49 €/hab/an** si MOA 20% et SBV 10%

		Montant total	Auto financement
Milieux aquatiques	Baisse des travaux à 100 000 € (le plus bas depuis 2012) - 300 000 €	100 000	21 200
Agricole	Baisse du niveau d'ambition enveloppe globale et actions collectives	10 000	1 500
Breizh Bocage	Baisse des travaux de 15 km au lieu des 30 km	142 000	43 600
Suivi qualité eau	Baisse de 5 000 € (prélèvement en régie → 2 jrs par mois)	25 000	7 500
Communication	Baisse de 5 000 € - autre choix de diffusion de la lettre de la Seiche	15 000	3 700
Scolaires et grand public	Maintien de l'enveloppe	5 000	2 100
		297 000 €	79 600 €

Prévisionnel du CTBV (2019-2024)

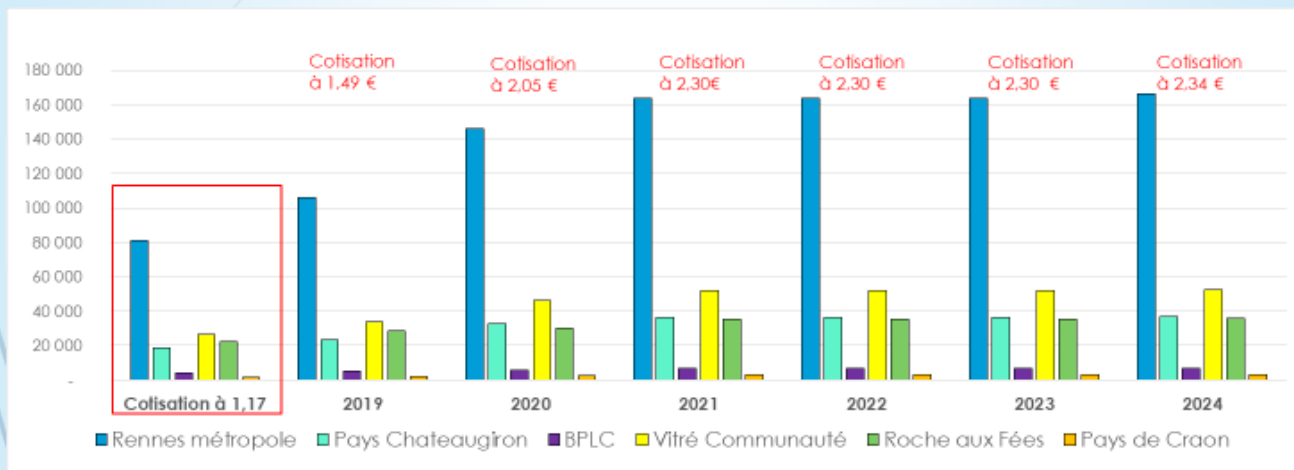
selon les informations connues à ce jour



	2019		2020		2021		2022		2023		2024	
	Montant total	Auto Financement	Montant total	Auto Financement	Montant total	Auto Financement	Montant total	Auto Financement	Montant total	Auto Financement	Montant total	Auto Financement
Actions agricoles ZSCE	338 699 €	13 338 €	459 863 €	52 355 €	459 863 €	52 355 €	121 164 €	39 018 €	- €	- €	- €	- €
Postes chargés	257 000 €	66 270 €	263 600 €	68 250 €	283 540 €	74 232 €	287 781 €	75 504 €	292 086 €	76 796 €	296 458 €	78 107 €
Frais fixes	48 500 €	36 400 €	49 470 €	36 988 €	50 459 €	37 576 €	51 469 €	38 164 €	52 498 €	38 752 €	53 548 €	39 340 €
Milieux aquatiques	99 500 €	21 200 €	250 000 €	52 100 €	300 000 €	62 300 €	300 000 €	64 000 €	300 000 €	61 500 €	320 000 €	71 500 €
Agricole	10 000 €	1 500 €	10 000 €	1 500 €	10 000 €	1 500 €	10 000 €	1 500 €	10 000 €	1 500 €	10 000 €	1 500 €
Breïth Bocage	141 915 €	43 580 €	95 610 €	29 470 €	141 915 €	43 580 €	141 915 €	43 580 €	280 830 €	85 910 €	280 830 €	85 910 €
Suivi qualité eau	25 000 €	7 500 €	25 000 €	7 500 €	30 000 €	9 000 €	30 000 €	9 000 €	30 000 €	9 000 €	30 000 €	9 000 €
Communication	15 000 €	3 622 €	15 000 €	3 622 €	20 000 €	4 622 €	20 000 €	4 622 €	20 000 €	4 622 €	20 000 €	4 622 €
Scolaires - Grand Public	5 000 €	2 060 €	5 000 €	2 060 €	5 000 €	2 060 €	5 000 €	2 060 €	5 000 €	2 060 €	5 000 €	2 060 €
Total	940 614 €	195 470 €	1 173 543 €	253 845 €	1 300 778 €	287 225 €	967 329 €	277 448 €	990 414 €	280 140 €	1 015 836 €	292 039 €

Proposition de participation des EPCI pour le financement du CTBV (2019-2024)

selon les informations connues à ce jour



A l'issue de cette présentation, M. DEMOLDER a invité les membres du comité syndical à débattre sur ce prévisionnel et ce plan de financement.

Tous les membres présents s'accordent à dire qu'il est nécessaire de conduire des actions et d'agir ensemble pour réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques et de la qualité de l'eau autour de ce second programme opérationnel pluriannuel de 6 ans (2019-2024).

Certains déplorent la baisse des aides.

M. DEMOLDER est aussi revenu sur le projet de fusion avec le syndicat du Semnon. Il a fait part d'un groupe de travail mis en place par la Préfecture qui envisage des scénarii de fusion plus larges et questionne encore les avantages d'une délégation par rapport au transfert de la compétence GEMAPI.

Il indique que jusqu'à présent les élus des EPCI et des syndicats de bassin versant n'ont pas été associés. Ils le seront lors d'une rencontre prévue le 18 janvier afin de leur présenter les premières conclusions.

M. DESMONS (Rennes Métropole) pense qu'une fusion à plus grande échelle va rompre le lien avec les élus locaux et ne sera certainement pas source d'économie.

M. DEMOLDER indique qu'il comprend cette crainte et précise qu'il faudra construire avec les EPCI membres de nouveaux modes de gouvernance pour garantir un bon fonctionnement de la structure.

M. GESLIN explique que Roche aux Fées Communauté a anticipé cette augmentation de participation financière. Cette augmentation est relative puisque le transfert de charge a été appliqué.

Concernant les actions à conduire, M. JOUZEL (Rennes Métropole) et M. GUERROIS (Vitré Communauté) posent la question du maintien de l'enveloppe communication telle que proposée. La diffusion de la Lettre de la Seiche pourrait se faire à travers le bulletin des EPCI.

Sandrine GARNIER précise que la diffusion de la Lettre de la Seiche à travers les bulletins municipaux sera revue et un nouveau mode de diffusion sera discuté avec les EPCI membres. Pour autant, le Syndicat pourra continuer à transmettre des articles aux communes et aux EPCI.

Mme DEPORT (Pays de Chateaugiron Communauté) ajoute qu'il est essentiel de maintenir cette enveloppe communication ; il est nécessaire de se faire connaître et de donner de la lisibilité aux actions du Syndicat.

A l'issue de ces discussions, les élus ont émis un vœu traduisant :

- la nécessité de conduire des actions et d'agir ensemble pour réduire les différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques et de la qualité de l'eau
- d'avoir un contrat minimum ambitieux et pouvant répondre aux enjeux du futur CTBV
- et d'envisager l'augmentation de la cotisation de façon évolutive

M. DEMOLDER indique qu'une rencontre avec les élus des EPCI est prévue en janvier en vue de préparer le rapport d'orientation budgétaire.

3. RESSOURCES HUMAINES

Poste d'animatrice agricole

Le Président a informé l'assemblée délibérante du renouvellement du contrat de travail de Camille GILLARD animatrice agricole au syndicat de la Seiche.

Le contrat de travail (6 ans) de l'animatrice agricole du Syndicat arrivant à terme le 2 janvier 2019, il a été fait le choix de le renouveler par décision expresse et pour une durée indéterminée comme stipulé dans son contrat actuel.


Au préalable une vacance de poste et une offre ont été diffusés mais n'ont pas donné satisfaction.

Cette modification de contrat a pour conséquence de modifier le tableau des effectifs.

Modification du tableau des effectifs

Il a été proposé de modifier le tableau des effectifs au regard du changement de contrat du poste de l'animatrice agricole pour un CDI.

TABLEAU DES EMPLOIS en janvier
Collectivité ou établissement : Syndicat de la Seiche
Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

LIBELLE EMPLOI	FILIERE	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-3	POSTES POURVUS	POSTE OCCUPE PAR	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT
Secrétaire comptable	Administrative	Adjoint Administratif	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	OUI	1	Contractuel à durée déterminée	0	TNC	17.5/35ème
Animatrice Coordinatrice	Technique	Ingénieur	Ingénieur principal	OUI	1	Titulaire	0	TC	31.5/35ème
Technicien rivière		Technicien	Ingénieur	OUI	1	Contractuel à durée indéterminée	0	TC	35/35ème
Animatrice Agricole		Technicien	Ingénieur	OUI	1	Contractuel à durée indéterminée	0	TC	28/35 ^{ème}
A titre informatif, il y a un apprenti au sein de la collectivité 									
Apprenti	Technique	Apprenti		NON	1	Contrat d'apprentissage à durée déterminée	0	TC en alternance	35/35ème

L'assemblée délibérante a approuvé à l'unanimité la mise à jour du tableau des effectifs, telle que présentée ci-dessus.

Poste de technicien bocage

Le Président a informé l'assemblée délibérante de la reconduction pour une durée d'un an du portage de contrat d'Etienne GOUSET pour assurer les missions de technicien bocage à compter du 1^{er} janvier 2019.

4. POINT COMPTABLE

Aucune décision modificative n'est à prendre.

Un état de la ligne de trésorerie a été présenté, comme ci-après :

ETAT LIGNE DE TRESORERIE AU 22/11/2018 Montant : 350 000 €

Ligne de Trésorerie				
	Date	Montant emprunté	Montant restitué	Solde cumulé
Contrat du 22/05/2018 au 20/05/2019	28/05/2018	190 000,00 €		190 000,00 €
Contrat du 22/05/2018 au 20/05/2019	08/06/2018		70 000,00 €	120 000,00 €
Contrat du 22/05/2018 au 20/05/2019	12/06/2018		120 000,00 €	- €
Contrat du 22/05/2018 au 20/05/2019	05/07/2018	20 000,00 €		20 000,00 €
Contrat du 22/05/2018 au 20/05/2019	28/08/2018	40 000,00 €		60 000,00 €
Contrat du 22/05/2018 au 20/05/2019	22/11/2018	50 000,00 €		110 000,00 €
Contrat du 22/05/2018 au 20/05/2019				110 000,00 €
Contrat du 22/05/2018 au 20/05/2019				110 000,00 €
Contrat du 22/05/2018 au 20/05/2019				110 000,00 €
Contrat du 22/05/2018 au 20/05/2019				110 000,00 €
Contrat du 22/05/2018 au 20/05/2019				110 000,00 €
Contrat du 22/05/2018 au 20/05/2019				110 000,00 €
Contrat du 22/05/2018 au 20/05/2019				110 000,00 €

5. POINTS DIVERS ET INFORMATION

Un point a été fait sur les dossiers en cours (lettre de la Seiche, travaux CTMA, travaux Breizh Bocage)

6. DELEGATIONS DES ATTRIBUTIONS DU COMITE SYNDICAL AU PRESIDENT

Comme suite à la délibération prise en date du 29 avril 2014, le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Les décisions prises depuis le 18 septembre 2018 vous seront présentées en fin de séance.

DATE	OBJET	TIERS	MONTANT TTC
20/09/2018	REMBOURSEMENT TROP PERCU SUB COM AGRICOLE 2017	AELB	427,90 €
20/09/2018	REMBOURSEMENT TROP PERCU ACTION AGRICOLE 2017	AELB	2 710,57 €
22/11/2018	REMBOURSEMENT TROP PERCU ACTION AGRICOLE 2016	AELB	14 100,00 €
19/12/2018	DESHERBAGE MECANIQUE DU MAIS 2018	AGROBIO 35	10 734,00 €
22/11/2018	CONTROLE TECHNIQUE BERLINGO	AUTO CONTROLE U	85,00 €
18/10/2018	ENTRETIEN ET REPARATION P207	ESPACE AUTO 35	382,57 €
10/12/2018	REPARATION BERLINGO	AUBIN- PRODHOMME	857,05 €
29/10/2018	ETUDE BILAN ET ETUDE PREALABLE VOLET MILIEUX AQUATIQUES	CERESA	1 197,00 €
17/12/2018	SUIVI INDIVIDUEL EXPLOITATIONS AGRICOLES 2018 - 6 suivis	CHAMBRE AGRI	5 000,00 €
11/12/2018	LIGNE DE TRESORERIE	CREDIT AGRICOLE	126,46 €
06/11/2018	DESHERBAGE MECA DU MAIS CAMPAGNE 2018	GIBOIRE	210,40 €
17/12/2018	DESHERBAGE MECAMINIQUE DU MAIS -CAMPAGNE 2018	POULAIN Clément	178,20 €
18/10/2018	DESHERBAGE MECAMINIQUE DU MAIS -CAMPAGNE 2018	CUMA PIRE	949,62 €
10/12/2018	DESHERBAGE MECAMINIQUE DU MAIS -CAMPAGNE 2018	CUMA VALLEE DE	360,00 €
11/10/2018	SUIVI INDICATEURS BIOLOGIQUES	EXECO	948,00 €
19/12/2018	SUIVI QUALITE DE L'EAU 2018 - CAMPAGNE PLUIE et FIXE de JUIN à OCTOBRE 2018	LABOCEA	5 827,92 €
20/09/2018	FLASH TECHNIQUE AGRICOLE N°14	REUZE	1 404,49 €
10/12/2018	CREATION DE TALUS -TRAVAUX BB 2017-2019 LOT n°2	ROLLAND	21 672,00 €
11/10/2018	ACHAT MATERIEL TECHNICIEN RIVIERE	SDEC	1 417,20 €
10/12/2018	LETTRE DE LA SEICHE N°6	BENEW ET Publicité concept	6 195,12 €
22/11/2018	PANNEAUX GESTION DIFFERENTIEE 2018	ELOGRAPHIC	3 375,60 €
22/11/2018	PECHE ELECTRIQUE BOIS TILLEUL ET ISE	FISH PASS	2 304,00 €
10/12/2018	RESTAURATION LIT MINEUR 2017	GIBOIRE	1 386,00 €
11/12/2018	TRAVAUX RETABLISSEMENT DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE MOULIN DE MESNEUF	GIBOIRE	21 144,00 €
20/09/2018	TICKETS RESTAURANT - 4EME_TRIM_2018	CHEQDEJ	750,00 €
19/12/2018	10 SUIVIS AGRICOLE INDIVIDUEL 2018	TER- QUALITEC	10 000,00 €